



NOUVELLE AQUITAINE SUD



36^{ème} Rallye Régional
de *Bonaguil*
Le 19 et 20 Mars 2022



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **01 Février 2022**

Ouverture des engagements : **05 Février 2022**

Clôture des engagements : **11 Mars 2022**

Parution du carnet d'itinéraire : **12 Mars 2022**

Dates et heures des reconnaissances : **le Dimanche 13 Mars 2022 de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00**

le Samedi 19 Mars 2022 de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 pour la spéciale 1 (Le Tiple)

de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 pour la spéciale 2 (Bonaguil)

Les road-book seront à retirer au Brit Hôtel, Place Léo Lagrange à Fumel

Vérifications administratives le **19 Mars** de 9h à 12h et de 13h à 15h

C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel

Vérifications techniques le **19 Mars** de 9h15 à 12h et de 13h à 15h15

C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel

Heure de mise en place du parc de départ le **19 Mars** à 9h00

C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le **19 Mars** à 14h15

C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel

Publication des équipages admis au départ le **19 Mars** à 15h30

C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel

Publication des heures et ordres de départ le **19 Mars** à 15h30

C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel

Briefing des pilotes prioritaires écrit remis sous émargement lors des vérifications Administratives.

Départ du : **C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel**

Publication des résultats partiels le **Samedi 19 Mars 2022 et Dimanche 20 Mars 2022**

C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel

Arrivée **C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel** (1^{ère} Voiture) à 15h20

Vérification finale le **20 Mars 2022 à 17h00** **C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye **Dimanche 20 Mars 2022, 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé : C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel**

Remise des prix le **Dimanche 20 Mars 2022, 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**

C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **GASCOGNE AGENAIS** organise

Le **36^{ème} Rallye Régional de Bonaguil** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

le 23/01/2022 sous le N° 10

et par la FFSA sous le permis d'organiser **N°83 en date du 27/01/2022 épreuve N° 69 033**

Comité d'Organisation

ORGANISATEUR TECHNIQUE Didier BRESSOU / Sylvain TEMPRANO

Président Ecurie Yannick TEMPRANO / Julien MERCADIE

Membres Jean Yves CAGNAC / Jean Pierre BARAS / Hélène BARAS

Secrétariat du Rallye, Adresse : **27 avenue de Villeneuve**
47500 CONDEZAYGUES

Téléphone : **06 08 42 78 57**

Mail : ecurieautoduhautbois-fumel@orange.fr

Permanence du Rallye : **C2RT 1 750 route de Cuzorn « A Bouy » - 47 500 Fumel**
Les 19 et 20 Mars 2022 de 08h00 à 20h00.

Organisation technique

Nom : **Ecurie Auto du Haut Bois**

Adresse : **27 avenue de Villeneuve**
47500 CONDEZAYGUES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : FOURCADE Annie Licence N°15 323 ASA 1006

Membre : COMBE Robert Licence N°11 108 ASA 1006

BLUTEAU Daniel Licence N° 2 974 ASA 1110

Stagiaire Commissaire Sportif : Mme DELMOND-DESMOULINS Colette Licence N° 48038 ASA 1006

Directeur de Course : DESMOULINS Roger Licence N° 4 799 ASA 1110

Directeur de Course Adjoint : BONNAUD Alain Licence N° 8 481 ASA 1018

Directeur de Course Voiture Tricolore : Licence N° ASA

Directeur de Course Délégué ES : CHOLET Philippe Licence N° 7649 ASA 1003

Directeur de Course Adjoint Délégué ES : PERRIER Jean Pierre Licence N° 21244 ASA 1015

Directeur de Course Délégué ES : Licence N°

Directeur de Course Adjoint Délégué ES : Licence N°

Médecins : Dr CARPENTIER Dominique & Dr DOMECH Jean-Pierre

Référent Covid 19 : BRESSOU Brigitte Licence N° 313 397 ASA 1006

Commissaires Techniques Responsable: FOURCADE Alexandre Licence N° 28 160 ASA : 1006

Commissaires Techniques Responsable VHC: LARQUEY Serge Licence N° 8 454 ASA 1006

Commissaires Techniques : BATARD Patrick Licence N° 146 650 ASA 1013

Commissaires Techniques :

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : LIGNON Jean Marie Licence N°307 639 ASA 0909

Licence N°

Référent Presse Aquitaine : Mr QUIOC Philippe Tel : 06 86 04 42 53

Chargés des relations avec la presse :

Classements : BERGERON Sylvain Licence N° 50 286 ASA 1101

Chronométreurs :

Mme ZONTA Christiane licence N° 45048 ASA : 1003

Mr RUBAULT Bernard Licence N° 220582 ASA : 1004

Mr MIKLOU Serge Licence N° 187567 ASA : 1009

Mr GRENEREAU Jean-Pierre Licence N° 15324 ASA :1006

1.2P. ELIGIBILITE

Le **36^{ème} Rallye régional de Bonaguil** compte pour :

- ° La Coupe de France des Rallyes coefficient 2
- ° Le Championnat de la Ligue Régionale du sport automobile Nouvelle Aquitaine Sud
- ° Challenge de l'ASA Gascogne Agenais.
- ° Challenge des Commissaires de la Ligue Régionale du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **36^{ème} Rallye régional de Bonaguil** doit adresser à :

Ecurie Auto du Haut Bois
Chez M^{me} Hélène BARAS
1597 Route de Mélis
Gigoutoux
47500 CUZORN

Email : hb.ecurie@hotmail.com – Tel : 06 88 50 73 50

Secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 11 Mars 2022**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **80** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- * avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**
- * **270 € si un concurrent membre de l'ASA Gascogne Agenais**
- * **260 € si les deux concurrents membres de l'ASA Gascogne Agenais**
- * sans la publicité facultative des organisateurs : **560 € (x 2)**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée **seulement sur le parking devant la Cité Scolaire de Fumel et Avenue Charles de Gaulle**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont
ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 36^{ème} Rallye régional de Bonaguil représente un parcours de 110 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,7 km.

Les épreuves spéciales sont : **Le tiple 3,9 Km / Bonaguil 11,6 Km X 3**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Numéro de Reconnaissance à l'avant droit sur le pare-brise et à l'arrière au milieu du vitrage

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes

le Dimanche 13 Mars 2022 de 08 h00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 19 h 00

le Samedi 19 Mars 2022 de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 pour la spéciale 1 (*Le Tiple*)

de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 pour la spéciale 2 (*Bonaguil*)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu le Dimanche 20 Mars à la sortie du parc fermé à la fin du rallye

et après validation du classement par le collègue

Les concurrents seront appelés à se présenter à la sortie du parc fermé avec leurs autos de course dans l'ordre décroissant de l'arrivée

Scratch : 1er 400€, le 2ème 300€, le 3ème 250€

Groupes

Partants	De 2 à 4	De 5 à 9	De 10 à +
Classement			
1er	180,00 €	230,00 €	230,00 €
2ème	100,00 €	150,00 €	150,00 €
3ème			100,00 €

Classes

Partants	De 2 à 4	De 5 à 9	De 10 à +
Classement			
1er	150,00 €	180,00 €	180,00 €
2ème		120,00 €	120,00 €
3ème			80,00 €

Les prix et les coupes du Scratch, Groupe et Classe ne sont pas cumulables

Si le nombre de partants du Rallye Moderne est compris entre 50 et 70 engagés

le montant des primes sera diminué de 25 %

et de 50% si le nombre est inférieur à 50 engagés

Les chèques correspondants à la remise des prix seront expédiés par courrier à l'adresse indiquée sur l'engagement après le rallye.